



**HAL**  
open science

## Le Génie arverne

Laurent Lamoine

► **To cite this version:**

Laurent Lamoine. Le Génie arverne. Carl Deroux. Corolla Epigraphica I. Hommages au professeur Yves Burnand, Latomus, pp.174-187, 2011, Latomus, 978-2-870312-72-8. <hal-04108468>

**HAL Id: hal-04108468**

**<https://hal.science/hal-04108468v1>**

Submitted on 27 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**COLLECTION LATOMUS**

Fondée par M. RENARD en 1939

Dirigée par C. DEROUX et J. DUMORTIER-BIBAUW

VOLUME 331 – 2011

# **Corolla Epigraphica**

**Hommages au professeur  
Yves Burnand**

**I**

**édités par Carl DEROUX**



**ÉDITIONS LATOMUS – BRUXELLES**

## Le Génie arverne

« À chaque cité gauloise présidait un Génie qui recevait l'adoration des hommes. » (1)

Le corpus épigraphique de la cité des Arvernes n'est pas insignifiant même s'il ne rivalise pas bien entendu avec ceux de Lyon ou de certaines grandes cités de la Gaule Narbonnaise. Aurélien Blanc, qui a réalisé en 2010 un nouveau recensement des inscriptions arvernes, quatorze ans après les *Inscriptions Latines d'Aquitaine, Arvernes* (Bordeaux, 1996) de Bernard Rémy, a dénombré et étudié 101 textes (2). Certaines inscriptions mériteraient de figurer parmi les *notabilia varia* que le *Corpus Inscriptionum Latinarum* affectionne dans ses *indices*. La dédicace au Génie arverne fait partie de cette catégorie. Elle est certes très connue mais finalement peu étudiée par les historiens qui ont été souvent inhibés par son assimilation aux dédicaces faites à Mercure arverne ou *Dumias*, ce qui lui faisait perdre toute originalité. L'histoire de sa conservation depuis l'Antiquité, non dénuée d'opacité, n'a pas milité non plus pour son utilisation, elle a été soupçonnée d'être l'œuvre d'un faussaire ! Il suffit enfin de considérer l'embaras d'Otto Hirschfeld, auteur de la notice du *CIL* (XIII, 1462 *add.*), qui ne donne pas moins de six lectures différentes, pour mesurer toute la difficulté qu'il y avait à recourir à ce texte. Pourtant, à la suite d'Aurélien Blanc qui ne s'est pas découragé devant la difficulté de la tâche (3), je me propose de réexaminer à la fois l'histoire de ce document et sa signification historique. Pour honorer le professeur Yves Burnand dont les études sur la société et les élites de

(1) D.-N. FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions de l'ancienne France. La Gaule romaine*, Paris, 1891, p. 245.

(2) A. BLANC, *La société locale du Massif central à l'époque romaine (Lémovices, Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutènes, Cadurques). L'apport des inscriptions*, master d'histoire de l'Université Blaise-Pascal, sous la direction de L. Lamoine, Clermont-Ferrand, 2010-2011 (dont un *Recueil des inscriptions latines des cités des Arvernes et des Vellaves* fourni en 2010 sous la forme d'un CDROM). B. Rémy avait recensé 95 textes mais en comptant les bornes milliaires, ce que n'a pas fait A. Blanc pour tenir compte de la recherche doctorale en cours de Marion Dacko (Université Blaise-Pascal) qui comporte une remise à plat de cette documentation. Je remercie A. Blanc de l'aide précieuse qu'il m'a apportée tout au long de cette recherche, ainsi que Mireille Cébeillac-Gervasoni et Bertrand Dousteyssier.

(3) A. BLANC, *Recueil* [n. 2], n. 42.

Rome et des Gaules sont des « acquisitions pour toujours » (4), quoi de plus indiqué que ces quelques pages consacrées au Génie arverne.

**I. Le monument et l'inscription.** — Il s'agit d'un petit autel (0,70 × 0,60 m) de marbre blanc qui possède une base et une corniche moulurées et endommagées à droite. D'après Robert Mowat, « au centre de la table se voit une excavation qui [lui] semble avoir servi au scellement d'une statue » (5). Les lettres sont des capitales irrégulières et faiblement gravées. Hauteur des lignes : L1 : 8, L2 : 5 et L3 : 6,5 cm.

*Genio (hedera) aruern[o] / Sext(us) Or[gius] Suavis / Aęđuş*

« Au Génie arverne, Sextus Orgius Suavis, Éduen. »

Sources épigraphiques : *CIL*, XIII, 1462 *add.*, *ILA*, *Arvernes*, 3, A. Blanc, *Recueil des inscriptions latines des cités des Arvernes et des Vellaves*, n. 42.

**II. La provenance et l'authenticité du document.** — Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Louis Chaduc, conseiller au Présidial de Riom, signale la présence dans le cloître de l'abbaye de Mozac, près de Riom (Puy-de-Dôme), d'un autel qui avait été consacré au Génie arverne par un Éduen, Sextus Orc[us] (sic) Suavis (6). À peu près à la même époque, Jean Savaron, lui aussi conseiller au Présidial de Riom, cite aussi ce même texte (7). D'après ce dernier, le monument aurait été transporté de Clermont à Mozac au moment de la construction de l'abbaye au début du X<sup>e</sup> siècle. Il était encore visible à l'abbaye pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle avant de disparaître dans des collections privées à Riom et de réapparaître au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et à nouveau en 1970, dans le parc du château de Mons (commune d'Aubiat). Depuis, il serait conservé dans la tour nord du château devenu le siège social de la société Limagrain. Pierre-François Fournier considérait que l'hypothèse de Savaron sur l'origine clermontoise du monument était « gratuite » (8). Cette réticence a été reprise très scrupuleusement par les auteurs du volume de

(4) THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse* 1, 22.

(5) R. MOWAT, *Le temple Vassogalate des Arvernes et la dédicace Mercurio Vassocaleti* in *RA* 29, 1875, p. 371 (pl. XXVI).

(6) L. CHADUC, *Schediasmata*, Clermont, 1604, f<sup>o</sup> 30. Tout le mérite d'avoir prouvé l'antériorité du témoignage de L. Chaduc revient à A. Blanc qui est l'auteur des clichés photographiques publiés dans cette étude. Je remercie mon collègue moderniste Stéphane Gomis qui m'a aidé à déchiffrer les annotations de L. Chaduc.

(7) J. SAVARON, *Les origines de la ville et cité de Clairmont, principale et capitale d'Auvergne*, Clermont, 1607, p. 22.

(8) P.-F. FOURNIER, É. DESFORGES *et alii*, *Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, 1970, p.4 58. Cité par B. RÉMY dans *ILA*, *Arvernes*, 3, qui adopte, du coup, une position très prudente : « l'attribution à Clermont-Ferrand n'est donc pas certaine ».



la *Carte archéologique de la Gaule* consacré au département du Puy-de-Dôme (9). J'estime au contraire que Savaron a transmis une information fondée et que l'interprétation municipale de la dédicace que je développerai *infra* est à même de renforcer cette hypothèse.

Comme bien souvent dans le cas d'une inscription isolée et réputée errante, certains savants ont soupçonné l'œuvre d'un faussaire sans étayer réellement leur argumentation. Leur conclusion reposait surtout sur un jugement esthétique : en 1729, d'après Antoine Lancelot, « les caractères n'ont assurément point le goût antique ». Le même auteur tirait aussi argument de la faible gravure des lettres dans la pierre et concluait avec force que « la fausseté en sautait aux yeux » ! (10) Les amateurs de pierres gravées du siècle des Lumières jugeaient celles-ci à l'aune des beaux spécimens découverts en Italie et dans le sud de la France. En fait, dans ce passage, l'inscription du Génie arverne faisait surtout les frais de la réfutation en règle à laquelle se livrait l'abbé Lancelot contre l'hypothèse du florentin Gabriel Symeoni qui, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, identifiait pour la première fois Gergovie avec le plateau de Merdogne. Afin de combattre cette l'hypothèse, Antoine Lancelot chercha à détruire la réputation du célèbre savant et éditeur de textes épigraphiques de la Renaissance. Ce jugement radical sur l'inscription prenait place dans une suite d'attaques qui tendaient à faire passer Symeoni pour un faussaire (11). Depuis, Robert Mowat, dans une étude de 1875, a établi, semble-t-il de façon définitive, l'authenticité du document (12). L'essentiel de sa démonstration reposait sur la découverte à Chalon-sur-Saône en 1874 de deux autres dédicaces, à Mercure et à Hercule, offertes par le même Sextus Orgius Suavis. Il lui semblait donc difficile d'admettre que le « faussaire de Riom » ait réussi à inventer une telle séquence onomastique totalement fictive qui se serait retrouvée gravée par un heureux hasard sur des monuments découverts à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans une autre région que l'Auvergne. La rareté de la séquence onomastique et la précision de l'origine éduenne du Sextus Orgius Suavis de Clermont ont fait privilégier l'hypothèse d'un seul individu.

(9) M. PROVOST, C. MENNESSIER-JOUANNET *et alii*, *CAG Le Puy-de-Dôme* 63/2, Paris, 1994, p. 202.

(10) A. LANCELOT, *Recherches sur Gergovia, et quelques autres villes de l'ancienne Gaule* in *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres*, VI, 1729, p. 664.

(11) A. LANCELOT, *Recherches sur Gergovia* [n. 10], p. 649 (début de la réfutation de l'identification de Gergovie à Merdogne), 663 (le pseudo Apollon de Polignac), 663-664 (notre Génie) et 664-665 (l'inscription de l'évêque Saint Genès), 635-669 pour l'ensemble de la dissertation.

(12) R. MOWAT, *Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule* in *RA* 29, 1875, p. 29-42, conclusions répétées dans, du même, *Le temple Vassogalate* [n. 5], p. 359-372.

Les dédicaces de Chalon-sur-Saône :

- *Aug(usto) sacr(um) / deo Mercurio / Sextus Orgius / Suavis / d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit) / l(ocus) d(at)us ex d(ecreto) pag(i)*, « Consacré à Auguste, au dieu Mercure, Sextus Orgius Suavis a donné de son propre argent ; le lieu a été donné par décret du *pagus* » <sup>(13)</sup>.
- *Aug(usto) sacr(um) / deo Herculi / Sextus Orgius / Suavis / d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit) / l(ocus) d(at)us ex d(ecreto) pag(i)*, « Consacré à Auguste, au dieu Hercule, Sextus Orgius Suavis a donné de son propre argent ; le lieu a été donné par décret du *pagus* » <sup>(14)</sup>.

Les éléments onomastiques vont également dans le sens de l'authenticité du document. Le gentilice du dédicant est rare et d'origine celtique. Il apparaît dans une liste gravée sur une table de marbre à Lyon, datée peut-être du III<sup>e</sup> siècle, il s'agit d'un certain *Orgius Messianus* <sup>(15)</sup>. Le nom viendrait du celtique soit *orco-* (le goret) soit *orgeto-/orgeno-* (le tueur) qui a donné Orgétorix que l'on trouve chez César, dans des légendes monétaires et dans des inscriptions lapidaires <sup>(16)</sup>. Dans *La Guerre des Gaules*, Orgétorix est le noble helvète qui fut à l'origine du projet de départ des Helvètes en 58 av. J.-C. pour le littoral atlantique, qui donna à César le prétexte d'intervenir en Gaule Chevelue <sup>(17)</sup>. Le *cognomen Suavis*, bien représenté en Gaule, est banal et donc peu significatif <sup>(18)</sup>.

**III. Un Génie municipal ?** — Bernard Rémy, dernier éditeur du texte en 1996, assimile le Génie arverne au dieu Mercure arverne ou *Dumias*, réputé être la divinité poliade des Arvernes <sup>(19)</sup>. Il s'inscrit dans un sillage ancien qui a peut-être commencé avec Antoine Delarbre qui estimait, en 1805, que le monument venait de Clermont, du temple du Vasso Galate, et qu'il était en fait la base d'une statue de Mercure <sup>(20)</sup>. L'hypothèse de l'assimilation du Génie arverne avec Mercure a été défendue aussi par Robert Mowat <sup>(21)</sup>. Bien qu'il ne soit pas dans

(13) *CIL*, XIII, 2608.

(14) *CIL*, XIII, 2609.

(15) *CIL*, XIII, 1992, 6. Il existerait une autre attestation à Rome : D. Orgius Spendo, citée par R. MOWAT, *Note sur un groupe d'inscriptions* [n. 12], p. 38, d'après « Gruter, p. 244, col. 2, lig. 20 ».

(16) A. HOLDER, *Alt-Celtischer Sprachschatz*, II, Leipzig, 1896, col. 876-877 ; X. DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris, 2003, p. 243-244 ; IDEM, *Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris, 2007, p. 146.

(17) CÉSAR, *La Guerre des Gaules* I, 2, 3, 4, 9 et 26.

(18) *CIL*, XIII, 1542 (Cadurques) : [S]uavis ; 5322 (Colmar) : Suavis ; 6159 (Schwannderhof) : Bellius Suavis ; 6892 (Mayence) : C. Donius Suavis (soldat) ; 6972 (*Idem*) : P. F. Vol. Suavis (soldat) ; 11143 (Bourges) : Suavi.

(19) *ILA, Arvernes*, 3, p. 68.

(20) A. DELARBRE, *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont*, Clermont-Ferrand, 1805, p. 67.

(21) R. MOWAT, *Note sur un groupe d'inscriptions* [n. 12], p. 3 : « Ce *Genius Arvernorum* [sic] me fait singulièrement l'effet de n'être autre que le Mercure arverne dont

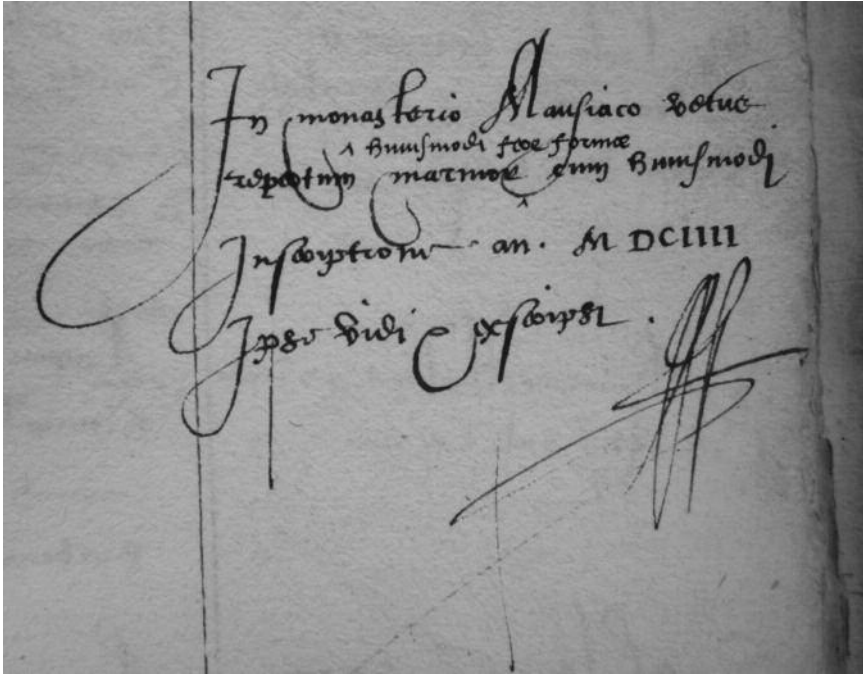


FIG. 2. — L. Chaduc, *Schediasmata*, Clermont, 1604, f°30. Cliché d'Aurélien Blanc  
*In monasterio Mausiaco votu(m) / Repostum marmore (huius modi siue formae) cum huius modi / Inscriptione an(ono) MDCIII (1604) / Ipse vidi (et) exscripsi*

mon intention de manquer de respect ni à Bernard Rémy ni au Mercure du Puy de Dôme, je pense que Sextus Orgius Suavis a honoré plutôt le Génie de la cité des Arvernes, c'est-à-dire « le double divin »<sup>(22)</sup> de la cité, sans référence nécessairement à Mercure. Dès 1802, Armand Rabani-Beauregard et Pierre-Marie Gault-de-Saint-Germain avaient suggéré l'individualité du « génie d'Auvergne », qu'ils interprétaient comme l'une des nombreuses marques d'honneur accordées aux Arvernes par le sénat romain<sup>(23)</sup>. Denis-Numa Fustel de Coulanges en son

parle Pline, et que je regarde lui-même comme identique au *Mercurius Dumiates* du Puy-de-Dôme [sic]. Il résulte de là que nous avons affaire ici, non pas à une simple divinité topique, mais bien au dieu ethnique de la grande et puissante peuplade des Arvernes, qui avait choisi le sommet du Puy-de-Dôme [sic] pour son lieu de culte central ».

(22) C. LEPALLEY, *Une forme religieuse du patriotisme municipal : le culte du Génie de la cité dans l'Afrique romaine* in *Aspects de l'Afrique romaine. Les cités, la vie rurale, le Christianisme*, Bari, 2001, p. 39.

(23) A. RABANI-BEAUREGARD et P.-M. GAULT-DE-SAINT-GERMAIN, *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*, Paris, 1802, p. 136.

temps avait bien interprété le Génie arverne comme un génie municipal, mais il est allé sans doute trop loin en renversant complètement le paradigme, en transformant toutes les divinités poliades en génies potentiels, pour lui, ce n'était pas le Génie arverne qui était assimilable au dieu Mercure arverne mais le contraire ! (24)

Dans le champ de la vie privée, le *genius* est « une sorte de double divin de chaque personne » qui protège la personne et inspire ses actes. Honorer le génie des grands hommes, tel l'empereur, est un acte politique fort. Les Romains n'ont pas hésité à faire bénéficier de cette croyance les lieux, les choses et les institutions. En 217 av. J.-C., dans le contexte troublé du début de la seconde guerre punique, on célébra pour la première fois à Rome le Génie du peuple romain qui reçut un temple sur le Forum romain (25).

À l'époque impériale, le culte du génie des cités est particulièrement développé en Afrique et dans la péninsule Ibérique (26). D'après les corpus africain et ibérique, les cités pérégrines n'attendaient pas leur promotion juridique pour adopter le culte du génie municipal. Dès la fin de la République et à l'époque augustéenne, elles tenaient à faire la démonstration de leur appartenance à l'Empire en honorant leur génie, une croyance identifiée comme bien romaine. Avant la promotion de la cité comme municipes sous Hadrien, les prêtres du Génie de la cité de Thuburbo Maius, au sud de Carthage, présentent une onomastique pérégrine (27). En Bétique, à l'époque républicaine, Carthagène possède « l'attestation la plus ancienne d'un culte au génie de la cité dans la péninsule Ibérique » (28).

Le dossier africain montre que le génie municipal pouvait être certes assimilé à une divinité civique, souvent locale, mais que celle-ci était toujours désignée dans l'inscription. Claude Lepelley qualifie ces faits « d'anomalies » (29). Ainsi à Thysdrus (El Djem), en Afrique Proconsulaire, le *sanctus Genius coloniae* est assimilé au *deus Mercurius* (30). Dans le cas arverne, il est donc difficile de tirer argument de l'absence même du nom de Mercure pour assimiler le Génie arverne au grand dieu des Arvernes, on s'attendrait plutôt à lire les deux noms côte à

(24) D.-N. FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions* [n. 1], p. 245, note 2.

(25) J. TOUTAIN, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, I, Paris, 1906, p. 449-456 reste une référence.

(26) C. LEPALLEY, *Une forme religieuse* [n. 22], p. 39-53, et B. GOFFAUX, *Le culte au génie de la cité dans la Péninsule ibérique romaine* in *Pallas* 66, 2004, p. 157-179.

(27) C. LEPALLEY, *Une forme religieuse* [n. 22], p. 41 (*ILAfr*, 255).

(28) B. GOFFAUX, *Le culte au génie de la cité* [n. 26], p. 59 (B. DÍAZ ANIÑO, *Epigrafía latina republicana de Hispania*, Barcelone, 2008, p.107-108, il s'agit d'un *Genius oppidi*).

(29) C. LEPALLEY, *Une forme religieuse* [n. 22], p. 44-48, analyse les seize témoignages africains.

(30) *CIL*, VIII, 22845.

côte. Malgré les documents africains qui associent le génie des cités à d'autres divinités, « l'orthodoxie religieuse romaine » qui individualisait le génie municipal par rapport aux autres dieux semble dominante, Claude Lepelley signale même le témoignage tardif d'Augustin qui fustige encore au début du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle l'attachement des Carthaginois au culte du Génie de la colonie <sup>(31)</sup>.

Dans le dossier ibérique, Bertrand Goffaux a repéré l'implication d'étrangers dans le culte d'un génie municipal. À Lacinimurga, Norbana Quintilla, originaire de la colonie de Norba Caesarina (à 90 km au nord-ouest de Lacinimurga), honora le Génie de la cité <sup>(32)</sup>. D'après l'historien, cette dédicace aurait accompagné l'intégration de la femme dans la cité de Lacinimurga. On pourrait tenir un raisonnement identique pour Sextus Orgius Suavis, originaire de la cité des Éduens, dont l'acte religieux aurait pu signifier un accueil particulier du personnage par les autorités arvernes, voire une intégration dans le corps civique arverne. Comme l'écrit Bertrand Goffaux, « des étrangers [...] fiers de leur communauté d'origine, pouvaient participer au culte du génie de leur municipes d'adoption, sans renier leurs racines » <sup>(33)</sup>. Sextus Orgius Suavis a tenu d'ailleurs à rappeler son origine éduenne.

Le dossier gaulois a la réputation d'être médiocre, cependant les quelques pages que William Van Andringa a consacrées au phénomène en Gaule laissent présager de l'importance du culte du génie civique dans les cités gauloises, même si ce dernier pouvait être sérieusement concurrencé par le culte de *Tutela* <sup>(34)</sup>. Comme Claude Lepelley avant lui, William Van Andringa souligne le lien étroit entre l'adoption du culte du génie de la cité et la municipalisation prônée par le pouvoir impérial. Si la célébration du génie de la cité est effectivement encouragée par les promotions juridiques accordées par l'empereur, le culte est souvent né dès l'organisation des *ciuitates* à l'époque augustéenne.

L'argument retenu par les partisans de l'assimilation à Mercure est que les génies municipaux sont en règle générale qualifiés soit par un nom de cité (au génitif singulier), soit par un nom de peuple (au génitif pluriel). On connaît ainsi le Génie de *Lugdunum* <sup>(35)</sup>, le Génie de la cité des Bituriges Vivisques <sup>(36)</sup>, ou bien le Génie des Leuques <sup>(37)</sup> ou des Leugnisses <sup>(38)</sup>. La séquence *Genius aruer-*

(31) C. LEPELLEY, *Une forme religieuse* [n. 22], p. 49-52.

(32) B. GOFFAUX, *Le culte au génie de la cité* [n. 26], p. 164 (*CIL*, II, 5550 = 5068).

(33) B. GOFFAUX, *Le culte au génie de la cité* [n. 26], p. 164.

(34) W. VAN ANDRINGA, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Paris, 2002, p. 62-64, 198-200 et 242-247.

(35) A. AUDIN et P.-L. COUCHOUD, *Le génie de Lyon et son culte dans l'Empire romain* in *RHR* 148, 1955, p. 44-67.

(36) *CIL*, XIII, 566.

(37) *CIL*, XIII, 4630.

(38) *CIL*, XIII, 7640.

*nus*, considérée de manière isolée, apparaissait surprenante. Le fait que plusieurs inscriptions en Germanie inférieure soient consacrées au Mercure arverne <sup>(39)</sup> a été considéré comme un argument de plus dans le sens d'une assimilation du Génie arverne au dieu. Certains auteurs ont cru sortir de cette situation en proposant la lecture *Aruern[orum]*, mais la configuration du monument et les différentes autopsies qui ont été réalisées ne semblent pas permettre de retenir l'hypothèse <sup>(40)</sup>. Je crois surtout que les commentateurs ont été influencés par le nombre des dédicaces au Mercure arverne et qu'ils ont voulu rompre l'isolement de l'inscription du Génie arverne en l'insérant dans cette série.

On a pu penser un temps posséder une autre dédicace au Génie arverne découverte en 1849 dans les environs de Chester, en Bretagne, au nord du Pays de Galles, et offerte par un certain Iulius Quintilianus : *Ge'ni'o / Au'er'in(o) / Iul(ius) Qu'in'tilianus* <sup>(41)</sup>. On reconnaissait que cette dédicace était pour le moins énigmatique. Pour obtenir *Genius a<r>vern(i)us*, il fallait d'ailleurs, en plus d'introduire le *r* manquant, comprendre la ligature '*in*' comme équivalente à '*ni*', ce qui n'est pas une pratique de ligature commune <sup>(42)</sup>. Bientôt, on crut trouver la solution pour éliminer cet Arverne d'Outre-Manche tout en gardant le même développement de la ligature, il était question du Génie de l'Averne (*Genius Auerni*), l'une des entrées des enfers située en Campanie, sur le modèle du *Genius Infernus* et assimilé à *Dis Pater* <sup>(43)</sup>. Depuis, le monument est remonté des enfers, car une nouvelle autopsie a corrigé la lecture proposée par Émile Huebner dans le *CIL* <sup>(44)</sup> : *Genio / c(enturiae) A(ureli) Verin(i) / Iul(ius) Quin-tilianus* <sup>(45)</sup>. Il n'est plus question du Génie arverne, mais de celui d'une centurie stationnée dans cette place militaire que constituait Chester au voisinage des remuants Brigantes.

**IV. Le profil social de Sextus Orgius Suavis et la datation du texte.** — L'Éduen Sextus Orgius Suavis, citoyen romain <sup>(46)</sup>, a laissé des témoignages de sa piété. À titre privé, il a offert, sur ses propres deniers (*de sua pecunia* est-il

(39) *CIL*, XIII, 7845 ; 8235 (?) ; 8579 ; 8580 et 8709. *CIL*, XIII, 6603 (*Mercurio Aruernorici*) ; 8164 (*Aduerno*).

(40) On trouve leur nom et leur référence dans *ILA, Arvernes*, 3, p. 68.

(41) *CIL*, VII, 165. Encore J. DELCLOS, *Les inscriptions de la cité des Arvernes in Sanctuaires arvernes* (exposition du musée Bargoin), Clermont-Fd, 1985, p. 136.

(42) Ignorée par R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, Paris, 1914, p. 25.

(43) L. CESANO, *Genius in Dizionario Epigrafico di Antichità romane*, III, Rome, 1903, p. 480, col. 2., qui donne le parallèle avec le *Genius Infernus* (*CIL*, VI, 28668).

(44) É. HUEBNER avait déjà corrigé *Auerni* en *Aurin* in *CASJ* 3, 1890, p. 125.

(45) *RIB*, 447 (Oxford, 1965).

(46) Dans la dédicace du Génie arverne et dans celles de Chalon-sur-Saône le personnage ne donne que ses *tria nomina*, sans faire mention de sa filiation ni de sa tribu. La nature des inscriptions et la datation que l'on peut proposer (voir *infra*) peuvent expliquer ce fait.

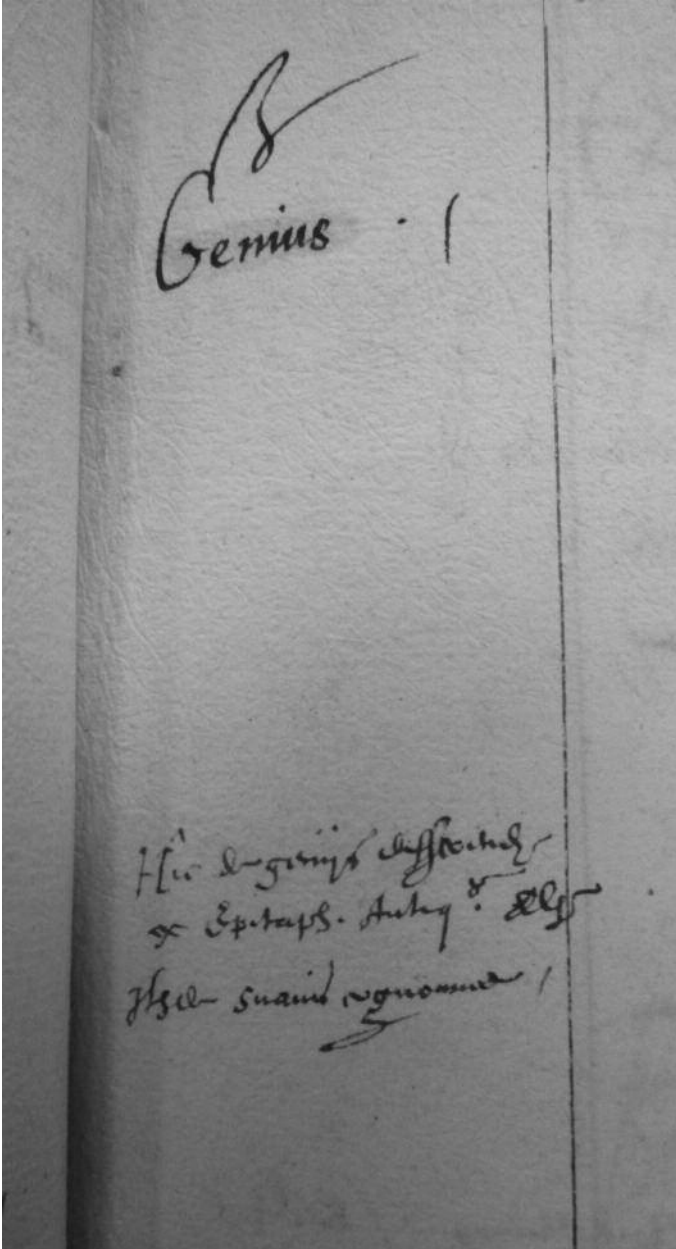


FIG. 3. — L. Chaduc, *Schediasmata*, Clermont, 1604, f°30. Cliché d'Aurélien Blanc  
*Genius Hic D(eus) Genius descripti / Ex epitaph(io) antiq(uo) Sext(us) / Aedus Suavis*  
*cognomen*

précisé dans les inscriptions de Chalon-sur-Saône), au moins trois dédicaces, deux chez lui à Chalon-sur-Saône dans la cité des Éduens, à Mercure et à Hercule, associés à Auguste, et une au Génie arverne à Clermont. Ces documents ne font pas état de son appartenance à l'élite politique, mais ces inscriptions votives privées ne sont pas censées donner nécessairement ce genre d'information. À Chalon-sur-Saône, les dédicaces à Mercure, Hercule et Auguste furent installées dans des lieux publics, avec l'autorisation des autorités d'un *pagus* (*locus datus ex decreto pagi*). Chez les Éduens, comme chez bien d'autres peuples des Gaules, le *pagus* constitue un cadre dynamique de la vie municipale (47). On peut faire l'hypothèse que la dédicace au Génie arverne avait été elle aussi disposée sur un lieu public à *Augustonemetum*. Ainsi, sans être nécessairement un décurion ou un magistrat, Sextus Orgius Suavis aurait pu avoir des liens, dont il est difficile de préciser la nature, avec les élites dirigeantes des cités qu'il fréquentait. Sa piété le rapproche en tout cas du mode de comportement des notables. On retrouve les mêmes interrogations à propos du monument du Génie arverne et des circonstances qui ont présidé à son installation. Quelles raisons ont pu conduire Sextus Orgius Suavis à offrir cet hommage à la cité des Arvernes ?

Faute d'une documentation proluxe, il est toujours très difficile de cerner les motivations des personnes manifestement de passage en dehors des membres des ordres supérieurs, des notables municipaux et des militaires. L'étude sur les Viennois émigrés pendant le Haut-Empire, réalisée par Bernard Rémy et son équipe, donne les chiffres suivants : sur les 106 émigrés repérés, 95 appartiennent aux ordres supérieurs (26 sénateurs et 18 chevaliers), à l'*ordo* local (8) et à l'armée (43) ; les artisans et les négociants sont minoritaires et ne dépassent pas l'unité. Il s'agit d'un esclave artisan doreur, disparu en Espagne, et d'un négociant, naute de la Saône et utriculaire à Lyon. À cette distribution qui privilégie les élites politiques et militaires, il faut encore ajouter deux autres écueils : la nature de la documentation et la répartition géographique des destinations. En dehors des hommages (ou des épitaphes s'en approchant), réservés aux notables, les autres textes, et singulièrement les inscriptions votives, sont peu bavards. D'après les témoignages, les Viennois ont émigré à Rome (16), en Italie (8), mais surtout sur le *limes* de la Bretagne au Danube (Bretagne : 6, Germanies : 22 et Pannonie : 5) (48). Bien entendu, nombre des voyages nous échappent, en parti-

(47) Ce dynamisme est certain du côté de la religion, cf. W. VAN ANDRINGA, *La religion en Gaule romaine* [n. 33], p. 242-247. Cf. aussi Y. BURNAND, *Remarques sur quelques problèmes institutionnels du pagus et du vicus en Narbonnaise et dans les Trois Gaules* in *Latomus* 53, 1994, p. 733-747 (en particulier p. 737 sur les Génies des *pagi*). Plus globalement cf. M. TARPIN, "Vici" et "pagi" dans *l'Occident romain*, Rome, 2002.

(48) B. RÉMY et alii, *Les Viennois hors de Vienne. Attestations (épigraphiques, littéraires et papyrologiques) de l'activité des Viennois(es) en dehors de leur cité*, Bordeaux, 2005, p. 11-17.

culier ceux entre cités voisines comme c'est le cas entre les Arvernes et les Éduens. Malgré les efforts des historiens ces dernières années pour caractériser toutes les formes de mobilité dans l'empire, les résultats sont plutôt décevants ; l'Empire romain était un espace de libre circulation qui ne produisit pas ou peu de « procédures de contrôle et de documents d'identification »<sup>(49)</sup> qui permettraient de détenir aujourd'hui des éléments précis sur la mobilité des individus. On aimerait disposer des informations que Suétone livre sur l'arrière-grand-père de Vespasien, originaire de Transpadane, qui recrutait en Ombrie des ouvriers agricoles pour les terres de Sabine et faisait donc l'aller-retour entre les deux régions d'Italie avant de se fixer définitivement à Réate en pays sabin où il se maria<sup>(50)</sup>, ou que l'épithète du « moissonneur » de Mactar en Afrique Proconsulaire fournit à propos des douze années pendant lesquelles le personnage quittant sa région se louait comme ouvrier dans la plaine de *Cirta*<sup>(51)</sup>. Bien entendu, ces faits concernent le monde agricole et rien ne permet dans le cas de Sextus Orgius Suavis de l'associer exclusivement à cet environnement.

Étant donné le caractère exclusivement civique du culte des génies municipaux, il est difficile d'imaginer que seule la piété aurait pu pousser Sextus Orgius Suavis à faire le voyage pour Clermont. C'est peut-être la grande différence avec les dédicaces à Mercure qui correspondent quelquefois à une dévotion plus intimiste<sup>(52)</sup>. Des intérêts économiques sont peut-être à l'origine du déplacement de Sextus Orgius Suavis chez les Arvernes. Sollicitons encore une fois l'histoire familiale de Vespasien et évoquons le père de l'empereur qui termina son existence comme préteur à gages chez les Helvètes<sup>(53)</sup>. L'importance de ses affaires expliquerait que Sextus Orgius Suavis soit entré en relations avec les autorités de

(49) Il s'agit du sous-titre du premier livre du programme de C. Moatti sur la mobilité des individus, C. MOATTI (dir.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004 ; cf. aussi EADEM (dir.), *Le contrôle de la mobilité des personnes dans l'Empire romain* in *MÉFRA* 112/2, 2000, p. 925-958 ; L. WIERSCHOWSKI, *Die regionale Mobilität in Gallien nach den Inschriften des 1. bis 3. Jahrhunderts n. Chr.*, Stuttgart, 1995 (plus son corpus publié en 2001).

(50) SUÉTONE, *Vespasien I*. Sur l'histoire familiale de Vespasien, cf. F. COARELLI, *Vespasiano dalla nascita al potere imperiale* in *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi. Falacrinae, le origini di Vespasiano*, F. COARELLI (dir.), Rome, 2009, p. 23-28.

(51) *CIL*, VIII, 11824.

(52) On peut évoquer les tablettes de bronze découvertes au sommet du Puy de Dôme qui portent la dédicace à la puissance divine de l'Auguste et à Mercure Dumias par Matutinius Victorinus (*ILA, Arvernes*, 53 ; A. BLANC, *Recueil* [n. 2], n. 56) et à la puissance divine de l'Auguste et peut-être à Mercure par Romogillius Regalis, fils de Macer (*ILA, Arvernes*, 54 ; A. BLANC, *Recueil* [n. 2], n. 57).

(53) Cf. note 50. F. COARELLI, *Divus Vespasianus. Il bimillenario dei Flavi* [n. 50], p. 23-28.

la cité des Arvernes. Sans aller jusqu'à lui proposer l'intégration dans le corps civique, les autorités arvernes ont pu lui faire profiter d'un statut d'*incola* privilégié. On sait par ailleurs que les génies municipaux sont souvent considérés comme les protecteurs – et donc les intégrateurs – des étrangers. Je rappellerai Norbana Quintilla, originaire de la colonie de Norba Caesarina en Espagne, qui honora le Génie de la cité de Lacinimurga. D'après Bertrand Goffaux, le geste de Norbana Quintilla pourrait correspondre à son intégration dans la cité honorée<sup>(54)</sup>. Dans la colonie d'Avenches chez les Helvètes, les *incolae* disposent d'un *Genius incolarum*, tandis que les *coloni* honorent la déesse poliade Aventia. Les deux groupes qui habitent la colonie se retrouvent pour offrir des dédicaces communes aux deux divinités<sup>(55)</sup>. À Avenches toujours, deux affranchis professeurs de médecine, *Q. Postumii Hyginus et Hermes*, ont associé dans leur dédicace les *Numina* des Augustes, le Génie de la colonie et le dieu Apollon, c'est-à-dire qu'ils ont voulu honorer ensemble l'autorité suprême impériale, la divinité locale à même de les accueillir et leur patron divin<sup>(56)</sup>. William Van Andringa a sans doute raison de penser qu'ils devaient exercer leur art pour la colonie comme médecins et professeurs publics<sup>(57)</sup>. La dédicace de Sextus Orgius Suavis au Génie arverne me semble appartenir à ce type d'atmosphère. Elle incarne des relations apaisées entre les deux grandes cités qui avaient pu être antagonistes par le passé à l'époque de l'indépendance<sup>(58)</sup>. Les confins entre les différents territoires ont vu s'affirmer leur rôle de zones de contacts économiques abolissant les anciens clivages, tandis que la voie de Clermont à Autun et le réseau viaire qui en dépendait permirent aux deux grandes cités d'accroître leurs échanges<sup>(59)</sup>. Chalon-sur-Saône (*Cabillonum*), qui était déjà un port florissant à l'époque de la guerre des Gaules, profita en toute logique du développement économique du Haut-Empire<sup>(60)</sup>.

En se fondant sur le formulaire religieux des deux inscriptions éduennes et plus particulièrement sur la position de *deus* dans les appellations divines (*deo Mercurio, deo Herculi*)<sup>(61)</sup>, on peut proposer une datation qui inclut la seconde

(54) Cf. la note 32.

(55) *CIL*, XIII, 5073.

(56) *CIL*, XIII, 5079.

(57) W. VAN ANDRINGA, *La religion en Gaule romaine* [n. 34], p. 273-274.

(58) CÉSAR, *La Guerre des Gaules* I, 31.

(59) F. TRÉMENT *et alii*, *Aux origines de la cité arverne et La cité arverne à l'époque romaine in L'identité de l'Auvergne (Auvergne, Bourbonnais, Velay), mythe ou réalité historique. Essai sur une histoire de l'Auvergne des origines à nos jours*, D. MARTIN (dir.), Nonette, 2002, p. 167-224.

(60) A. REBOURG, *Chalon-sur-Saône in CAG La Saône-et-Loire 71/3*, Paris, 1993, p. 124-160.

(61) M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, "Diis deabusque sacrum". *Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les deux Germanies*, Paris, 1993, p. 12-17.

moitié du II<sup>e</sup> siècle et le III<sup>e</sup> siècle. Cependant, la consécration à Auguste (*Augusto sacrum*) ne permet pas d'aller au-delà du début du III<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas possible de suivre Otto Hirschfeld qui estimait les deux dédicaces de Chalon-sur-Saône du I<sup>er</sup> siècle <sup>(62)</sup>. L'arc chronologique déterminé correspond tout à fait à un temps où la municipalisation de la Gaule n'en est plus à ses débuts, l'idée que le *Genius aruernus* symbolise la cité des Arvernes n'en prend que plus de force.

**V. Bilan.** — Dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle, l'Éduen Sextus Orgius Suavis, un personnage particulièrement pieux qui jouit d'une certaine importance dans sa cité, fait le voyage de Clermont pour s'occuper d'affaires, dont il n'est pas possible de préciser la nature, mais qui le mettaient en relation avec les autorités de la cité des Arvernes. Ce fut dans ce contexte qu'il honora à Clermont, avec la modération qui seyait, le Génie arverne, symbole dans le monde divin de la cité qui lui avait accordé l'hospitalité.

*Clermont Université.*

Laurent LAMOINE.

(62) *CIL*, XIII, 2608-2609.